

Saint-Evarzec, le 6 juillet 2017

L'Adjoint au Maire chargé des Affaires Scolaires

à

**Mesdames, Messieurs les parents d'élèves  
des écoles publiques de Saint-Evarzec**

**Objet :** Rythmes scolaires – rentrée scolaire 2017/2018

Madame, Monsieur,

Une nouvelle disposition, relative aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles publiques a été publiée le 28 juin 2017. Elle autorise, sous certaines conditions, une organisation du temps scolaire en 8 demi-journées dont 4 matinées.

Ces critères sont :

- ✓ une demande conjointe de la commune et du conseil d'école,
- ✓ favoriser une cohérence des apprentissages et privilégier l'intérêt de l'enfant (pas de journée de plus de 6 heures, de demi-journée de plus de 3h30 et une pause méridienne d'1h30 minimum).

Toutes ces conditions sont réunies à Saint-Evarzec puisque le conseil d'école et le conseil municipal demandent cette dérogation pour la rentrée 2017/2018. Une demande officielle a été envoyée à l'inspection d'académie qui a donné un avis favorable par courrier du 5 juillet.

Voici les horaires scolaires que nous avons proposé en accord avec les directrices d'école :

- ✓ **Ecole maternelle Léonard de Vinci :**
  - ↳ les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 à 11h55 et 13h40 à 16h30
- ✓ **Ecole élémentaire Léonard de Vinci :**
  - ↳ les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h50 à 12h00 et 13h45 à 16h35
- ✓ **Horaires des APC (Activités pédagogiques complémentaires) :**
  - 30 minutes les lundi et jeudi :
  - ↳ Ecole maternelle Léonard de Vinci : 16h30 à 17h00
  - ↳ Ecole élémentaire Léonard de Vinci : 16h35 à 17h05

Concernant les APC, nous avons cherché la solution la mieux adaptée avec les enseignants. C'est un véritable casse-tête sans véritable solution idéale. Celle que nous vous proposons permet de préserver le temps méridien pour tous mais risque de générer des contraintes horaires pour certaines fratries le soir.

Avant la rentrée, nous vous informerons par le biais des membres du conseil d'école, des panneaux d'affichage des écoles et du site internet de la commune des dernières nouvelles et des modalités concernant ces nouveaux rythmes scolaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Maire,**  
André GUILLOU

**L'adjoint chargé des Affaires Scolaires,**  
Etienne CHEREAU



The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for André Guillou, the Mayor, and the signature on the right is for Etienne Chereau, the school affairs adjoint. Between the signatures is the official seal of the Municipality of Saint-Evarzec. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE de St-EVARZEC' at the top, '20170 SAINT-EVARZEC' at the bottom, and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the very bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.